

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2026

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (25) : M. Armel CHABANE, Mme Michelle RIGAUD, M. Roland GLODEN, Mme Françoise DALSTEIN, M. Matthieu REBERT, Mme Cathy GLUCK, M. Alain LINDEN, Mme Isabelle OUAZANE, M. Gaston AUGEROT, M. Guy OLLINGER, Mme Dominique WITTISCHE, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGMANN, M. Gaston LECHNER, Mme Sophie NICOLAS, M. Bernard LOMBARD, Mme Marie-Line MURGIA, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Jennifer SEIWERT, M. Fabrice MEYER, Mme Julie JESSUS, M. Gaetano LAZZARO, Mme Farida MEDVES

Procurations (0) :

Excusés (2) : Mme Halimé COLAKER, M. David LOUYA

Absent (0) :

La séance est ouverte à 19H10.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Sandrine JUNGMANN comme secrétaire de séance.

Droit de préemption urbain (DPU)

15 (quinze) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 13 (treize) pour des immeubles bâtis et 0 (zéro) pour des terrains non bâtis et 2 (deux) pour des garages.

Pour l'ensemble des DIA reçues, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont il dispose.

Concession au cimetière

3 renouvellements de concession ont été enregistrés.

Arrêtés

Par arrêté en date du 13.03.2026, Monsieur le Maire a constitué le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Madame Michelle RIGAUD, 1^{ère} Adjointe, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires et périscolaires, des familles,
- Sécurité et Police Municipale,
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD),

- Etat Civil, élections, cimetières,
- Administration générale et ressources humaines ainsi qu'affaires juridiques,
- Référente Gendarmerie.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Monsieur Roland GLODEN, 2^{ème} Adjoint, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- Travaux, urbanisme,
- Suivi du PLUI,
- Coordination des équipes techniques,
- Relations transfrontalières et franco-allemandes,
- Associations patriotiques et cérémonies patriotiques,
- Forêt et chasse, Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- Correspondant Défense et SDIS.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Madame Françoise DASTEIN, 3^{ème} Adjointe, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- Culture, Espace Culturel, Jeunesse,
- Citoyenneté, évènements
- Sensibilisation à l'environnement,
- Education populaire et Démocratie participative ainsi que des mobilités.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Monsieur Alain LINDEN, 4^{ème} Adjoint, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- Sport, Associations, bénévolat, tourisme,
- protection du patrimoine,
- valorisation de la Nied,
- prévention des inondations, protection des cours d'eau,
- lien avec l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Madame Cathy GLUCK, 5^{ème} Adjointe, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- solidarités et politiques sociales,
- entre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- relations intergénérationnelles,
- Conseil Municipal des Séniors,
- accessibilité et accompagnement des personnes en situation de handicap,
- habitat social et lutte contre l'habitat indigne,
- lien avec le CIAS et la Maison de retraite.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Monsieur Gaston AUGEROT, 6^{ème} Adjoint, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- grands projets communaux, rénovation urbaine et requalification des espaces publics,
- affaires immobilières et logement,
- permis de louer et permis de diviser.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Madame Halimé COLAKER, 7^{ème} Adjointe, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- animations, évènements et fêtes populaires,
- Conservatoire de Musique,
- Conseil Municipal des Jeunes,
- Centre aéré,
- Communication,
- référente numérique.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Monsieur Matthieu REBERT, 8^{ème} Adjoint, délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- cadre de vie, végétalisation des espaces et fleurissement durable,
- propreté et gestion des énergies.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Monsieur Guy OLLINGER, Conseiller Municipal Délégué, délégation de fonction dans les domaines suivants : affaires économiques, soutien aux entreprises et aux commerçants, et Santé.

Par arrêté en date du 21.03.2026, Monsieur le Maire a donné à Madame Isabelle OUAZANE, Conseillère Municipale Déléguée, délégation de fonction dans les domaines suivants : manifestations internes de la Mairie, gestion des salles communales et bien-être animal.

Conventions

Signature le 13 février 2026 avec l'EPFGE d'une convention de mise à disposition d'un bien immobilier "le Patio" pour la réalisation d'une Maison de santé.

Signature le 4 mars 2026 avec l'AGAPE d'une convention financière relative au soutien financier des missions de l'AGAPE pour l'année 2026.

Signature le 13 novembre 2025 avec la Préfecture d'une convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale de mars 2026.

Point carnet

Naissance : 1

Décès : 5

Mariage : 1

Pacs : 2

Habitants :

Arrivant : 50

Départ : 38

1. 2026-CM 15.04-043 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 avril 2026

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

Fonctionnement de l'assemblée délibérante		
2026-CM -043	15.04	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 avril 2026
2026-CM 044	15.04-	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026
2026-CM 045	15.04-	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays Bouzonvillois (SIAPB)
2026-CM 046	15.04-	Commission consultative communale de chasse
2026-CM 047	15.04-	Renouvellement du bureau de l'association foncière de Bouzonville

2026-CM 048	15.04-	Constitution des commissions communales
Budget		
2026-CM 049	15.04-	Règlement budgétaire et financier
2026-CM 050	15.04-	Formation des élus – règlement intérieur
2026-CM 051	15.04-	Débat d’Orientation Budgétaire 2026

2. 2026-CM 15.04-044 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité d’approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

3. 2026-CM 15.04-045 Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d’Assainissement du Pays Bouzonvillois (SIAPB)

Ce point est présenté par M. le Maire.

La Commune de Bouzonville est membre du SIAPB dont le rôle est la collecte et le traitement des eaux usées.

Le SIAPB est administré par un Conseil Syndical composé de délégués désignés par chacune des Communes membres.

Lors de la séance du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a désigné les membres du SIAPB, à savoir cinq délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

Or, il s’avère que la Commune dispose, pour ce nouveau mandat, de quatre sièges de délégués titulaires et trois sièges de délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de modifier le nombre de membres et de désigner les délégués suivants pour siéger au sein du SIAPB :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Roland GLODEN	Matthieu REBERT
Alain LINDEN	Stéphane SCHNEIDER
Omer ARSLAN	Sandrine JUNGSMANN
Marie-Line MURGIA	

4. 2026-CM 15.04-046 Commission consultative communale de chasse

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Dans le cadre de la gestion des activités cynégétiques sur la Commune, il convient de désigner les membres de la commission consultative communale de chasse.

Cette commission est appelée à émettre des avis, à étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil Municipal et est constituée de personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, lieutenant de louveterie ...).

Elle intervient dans :

- L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec les fédérations départementales des chasseurs.
- L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux.
- La prévention des conflits liés à la chasse (sécurité, respect des propriétés privées, etc.).
- La concertation avec les autres usagers de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc.).

La désignation des représentants de la Commune, 1 titulaire et 1 suppléant, doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner 1 titulaire, M. Roland GLODEN et 1 suppléant, M. Matthieu REBERT pour siéger au sein de la commission consultative communale de chasse.

5. 2026-CM 15.04-047 Renouvellement du bureau de l'association foncière de Bouzonville

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le bureau de l'association foncière de Bouzonville doit être renouvelé suite aux élections municipales de 2026.

Le bureau, outre le Maire de Bouzonville, membre de droit en tant que représentant de la Commune, est composé de 6 membres, dont 3 désignés par la chambre d'agriculture et 3 par le Conseil Municipal.

Les personnes à désigner par le Conseil Municipal doivent être propriétaire foncier sur le ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Roland GLODEN, Jean-Marie REBERT, Patrick TRITZ membres du bureau de l'association foncière pour la mandature en cours.

6. 2026-CM 15.04-048 Constitution des commissions communales

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constituer les dix commissions thématiques et d'arrêter leur composition comme suit :

COMMISSIONS	COMPOSITION
Affaires scolaires et périscolaires, familles, Sécurité et de la Police Municipale, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la	Présidente : Mme Michelle RIGAUD - Marie-Christine AUBIN - Jean-Yves HEUSSER

délinquance (CLSPD), Etat Civil, élections, cimetières, l'Administration générale et ressources humaines ainsi que des affaires juridiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrice MEYER - Halimé COLAKER - Dominique WITTISCHE - David LOUYA - Julie JESSUS
Travaux, urbanisme, suivi du PLUI, coordination des équipes techniques, relations transfrontalières et franco-allemandes, Associations patriotiques et cérémonies patriotiques, forêt et chasse, et Plan Communal de Sauvegarde (PCS).	Président : M. Roland GLODEN Gaston AUGEROT <ul style="list-style-type: none"> - Alain LINDEN - Sandrine JUNGSMANN - Matthieu REBERT - Isabelle OUAZANE - Omer ARSLAN - Marie-Line MURGIA - David LOUYA - Jean-Yves HEUSSER
Culture, Espace Culturel, Jeunesse, Citoyenneté, évènements de sensibilisation à l'environnement, Education populaire et Démocratie participative, mobilités.	Présidente : Mme Françoise DALSTEIN <ul style="list-style-type: none"> - Jennifer SEIWERT - Alain LINDEN - Julie JESSUS - Jean-Yves HEUSSER - Matthieu REBERT
Sport, Associations, bénévolat, tourisme, protection du patrimoine, valorisation de la Nied, prévention des inondations, protection des cours d'eau, lien avec l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied.	Président : M. Alain LINDEN <ul style="list-style-type: none"> - Julie JESSUS - Fabrice MEYER - Guy OLLINGER - Dominique WITTISCHE - Gaetano LAZZARO - Jennifer SEIWERT - Marie-Christine AUBIN
Solidarités et politiques sociales, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), relations intergénérationnelles, Conseil Municipal des Séniors, accessibilité et accompagnement des personnes en situation de handicap, habitat social et lutte contre l'habitat indigne, lien avec le CIAS et la Maison de retraite.	Présidente : Mme Cathy GLUCK <ul style="list-style-type: none"> - Stéphanie GEBERT - Farida MEDVES - Françoise DALSTEIN - Omer ARSLAN
Grands projets communaux, rénovation urbaine et requalification des espaces publics, affaires immobilières et logement, permis de louer et permis de diviser.	Président : M. Gaston AUGEROT <ul style="list-style-type: none"> - Gaston LECHNER - Roland GLODEN - Michelle RIGAUD - Halimé COLAKER - Isabelle OUAZANE - Marie-Christine AUBIN - Omer ARSLAN - Bernard LOMBARD
Animations, évènements et fêtes populaires, Conservatoire de Musique, Conseil Municipal	Présidente : Mme Halimé COLAKER <ul style="list-style-type: none"> - Cathy GLUCK

des Jeunes, Centre aéré, Communication, numérique.	<ul style="list-style-type: none"> - Guy OLLINGER - Julie JESSUS - Marie-Line MURGIA - Jennifer SEIWERT - Farida MEDVES - Gaetano LAZZARO
Cadre de vie, végétalisation des espaces et fleurissement durable, propreté et gestion des énergies.	Président : M. Matthieu REBERT <ul style="list-style-type: none"> - David LOUYA - Françoise DALSTEIN - Stéphane SCHNEIDER - Dominique WITTISCHE - Fabrice MEYER - Isabelle OUAZANE - Gaston LECHNER
Affaires économiques, soutien aux entreprises et aux commerçants, santé.	Président : M. Guy OLLINGER Bernard LOMBARD <ul style="list-style-type: none"> - Michelle RIGAUD - Sophie NICOLAS - Gaetano LAZZARO - Sandrine JUNGSMANN - Cathy GLUCK - Halimé COLAKER + Stéphanie GEBERT.
Finances	Président : M. le Maire <ul style="list-style-type: none"> - Michelle RIGAUD - Roland GLODEN - Bernard LOMBARD - Sophie NICOLAS - Sandrine JUNGSMANN - Matthieu REBERT - Alain LINDEN - Jean-Yves HEUSSER - Gaston LECHNER - Isabelle OUAZANE + Stéphanie GEBERT.

7. 2026-CM 15.04-049 Règlement budgétaire et financier

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de la séance du 26 juillet 2022, le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cadre, un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement budgétaire et financier de la Commune, ainsi que les durées des amortissements des immobilisations reprises dans ce règlement, et d'habiliter Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à suivre la bonne exécution de ce règlement.

8. 2026-CM 15.04-050 Formation des élus. – Règlement intérieur

Ce point est présenté par M. le Maire.

Afin de garantir une utilisation adaptée des crédits affectés à la formation des élus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le règlement intérieur présenté pour la formation des élus communaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe allouée à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction et depuis le 1^{er} janvier 2016, ne peut être inférieure à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du conseil, soit 3 000 € pour le budget communal.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

Les thèmes des formations (liste non exhaustive) évoqués sont les suivants :

- l'ensemble des domaines de compétences de la Commune (urbanisme, habitat, développement durable, développement du territoire, développement économique, action sociale, santé, enfance, jeunesse, culture, sport, sécurité, ...).
- développement personnel : prise de parole en public, animation de réunions, élaboration de discours.
- finances/budget : fonctionnement d'un budget communal, élaboration du budget, optimisation des recettes, gestion dynamique du patrimoine, recours à l'emprunt, relations financières communes/intercommunalité.
- gestion de projet.

Ce point a fait l'objet d'un débat et les formations réalisées en 2025 ont été présentées ainsi que celles pour les premiers mois de l'année 2026, à savoir :

- Formation suivie en 2024 - 2025 : Agir pour les transitions territoriales – Formation suivie par Monsieur le Maire – coût 3 250 €.
- Formations en 2026 :
 - Parcours à la découverte du spectacle vivant jeune public au festival Momix – Formation suivie par Françoise DALSTEIN.

Mme Françoise DALSTEIN expose son expérience et les apports qu'elle en a retirés. Elle déclare que se former permet aussi de rencontrer des élus venant d'autres horizons et évoluant dans un contexte différent de celui de Bouzonville. M. le Maire partage cet avis et invite les élus à se former.

- La prise de parole en public et la gestion des échanges avec les administrés : étude en cours.

9. 2026-CM 15.04-051 Débat d'orientation budgétaire 2026

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le DOB permet, au-delà de dresser les perspectives pour l'année qui arrive, de revenir à la fois sur les enjeux budgétaires de la Commune et de réaliser une rétrospective des dernières années.

M. le Maire fait l'intervention suivante :

« Ce DOB est le premier du mandat, c'est donc un moment important et plus globalement un moment fort dans la vie des Collectivités, dans la vie communale, dans le cadre du processus budgétaire, qui plus est dans ce contexte particulier.

Le DOB est une étape clé du processus de construction budgétaire et a pour rôle de définir les grandes lignes du budget de l'exercice en cours : dépenses, recettes, évolutions, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Un contexte global particulier :

- Un contexte économique, financier et politique incertain, en France comme à l'international qui vient percuter la vie de nos Collectivités et qui a un impact sur notre fonctionnement. Il est difficile de pouvoir avoir une vision à long terme.
- Une loi de finances pour 2026 adoptée tardivement (en février), ce qui a eu pour effet de ne pas connaître à la fois les dotations et les recettes fiscales que nous pouvons percevoir, ce qui rend difficile la réalisation d'un budget, qui plus est dans un contexte électoral. Nous avons reçu les dotations début avril et les recettes fiscales fin mars.
- Des mesures gouvernementales globales qui ne vont pas dans l'intérêt de nos Collectivités avec un soutien amoindri et des baisses qui touchent les Communes et les Intercommunalités.

Les maîtres-mots du budget et la philosophie pour 2026 et les années suivantes seront les suivants :

- Les 3 maîtres-mots globaux : maîtrise, responsabilité et sobriété.
- Maîtrise :
 - Des dépenses de fonctionnement, et notamment des charges, qui seront maîtrisées et optimisées.
 - De notre politique d'investissement : terminer les projets débutés.
- Responsabilité :
 - Dans ce que nous allons faire et dans les décisions qui seront prises.
 - Rétablir des recettes de fonctionnement afin de nous permettre de restaurer des marges de manœuvre financières et disposer d'une capacité d'autofinancement, faire des provisions pour risques et pour charges, permettre à la Commune d'investir de manière maîtrisée mais d'investir quand même, etc.

- Sobriété :
 - Nous ferons moins.

L'objectif des deux ans à venir est de terminer ce qui a été commencé, maîtriser le budget, faire des efforts et restaurer les équilibres budgétaires.

En 2026, des coupes financières provenant de l'Etat pèsent négativement sur le budget communal :

- les dotations de l'Etat passent de 512 000 € à 417 000 €, et baissent de 95 000 €, à savoir :
 - La dotation forfaitaire de la Commune passe de 62 000 € à 29 000 €, soit une baisse de 33 000 € représentant - 64%. Il convient de préciser que cette baisse est engendrée en partie par la diminution de la population à hauteur de 8 000 €.
 - La dotation nationale de péréquation passe de 54 000 € à 52 000 €, soit une baisse de 3%.
 - La dotation de solidarité rurale passe de 395 000 € à 335 000 €, soit une baisse de 60 000 € représentant -11%.
- La fiscalité reversée par l'Etat baisse aussi :
 - Baisse de 30 000 € qui s'explique par la moindre dynamique des bases, tout simplement parce que l'habitat vieillit à Bouzonville.
 - Perte de 54 000 € suite à une baisse des compensations d'exonération consenties par l'Etat et qu'il verse à la Commune au travers des allocations compensatrices.
 - Baisse de la compensation de perte de la taxe additionnelle des droits d'enregistrement à hauteur de 5 000 €.

La Commune perd ainsi environ 185 000 € sur son budget 2026.

En parallèle, des dépenses sont en augmentation comme :

- les dépenses de maintenance d'éclairage public, de voirie, des bâtiments communaux. Les installations vieillissent et il nous faut les entretenir, les réparer : nous voulons remettre nos bâtiments communaux à flot, les entretenir pour éviter un manque d'entretien qui devra être rattrapé, comme cela est le cas actuellement.
- L'augmentation des locations et des prestations de services (nettoyage, etc.).
- Un rappel de dépenses d'énergie que le prestataire avait oublié de facturer.
- Les dépenses liées aux fluides : eau, assainissement, fioul et carburants.
- Un contrat d'assurance en augmentation de 17 000 €, ce qui montre la vulnérabilité de la Commune suite notamment aux inondations.
- Des dépenses d'honoraires d'avocats à hauteur de 15 000 € pour 3 procédures en cours.

Dans ce contexte, la section de fonctionnement devra quand même s'équilibrer en dépenses et en recettes, car c'est une obligation légale et qu'il nous faut maintenir un service public communal à nos Concitoyens.

Nous allons ainsi continuer à contrôler et maîtriser les dépenses de fonctionnement et baisser les charges de personnel en ne renouvelant pas certains départs.

Mais cette marge de manœuvre est contrainte puisque 76 % des dépenses réelles de fonctionnement s'imposent à la Commune qui ne peut donc pas ou très peu les optimiser. En effet, elles dépendent d'engagements contractuels ou de contraintes externes et correspondent aux dépenses de personnel, aux charges financières, aux prestations de services, aux contrats, aux locations, aux assurances, aux redevances, aux cotisations, etc.

Tous ces éléments doivent nous pousser à :

- Continuer la politique d'attractivité : plus d'habitants, plus d'emplois, plus de création de richesse et le contexte valide notre stratégie.
- Accélérer la transformation énergétique de la Commune : thermostat et visite de chaque bâtiment communal, penser à développer l'énergie solaire beaucoup plus, pour gagner en indépendance énergétique. C'est pour cela que j'ai voulu un Adjoint à l'énergie.
- Faire des efforts en appuyant la sobriété dans l'action :
 - Négocier chaque devis ou contrat, nous le faisons déjà avant mais on le fera encore plus.
 - Réduction des charges de personnel avec le non-remplacement d'agents.
 - Diminution de 15 000 € de l'enveloppe relative aux indemnités des élus.
 - Réduction des dépenses d'organisation de cérémonies et de réceptions : moins de prestations « photos » voire plus du tout car nos agents sont montés en compétence, des manifestations qui ne seront pas organisées cette année comme la fête de printemps, la kermesse interculturelle, le karting, une organisation des cérémonies réalisée plus en interne avec la nomination d'une Conseillère Municipale Déléguée.
 - Travail en cours sur l'évaluation du coût des services techniques pour la mise en place de la salle des fêtes lors de réservations pour des manifestations : il faut optimiser les tâches du personnel et gagner en productivité surtout dans le cadre du non remplacement de certains départs. Faire mieux avec moins.
 - Réduction de l'enveloppe des subventions aux Associations et j'ai déjà fait le tour de certaines Associations. Mais, pour une Commune de 4 000 habitants, nous gardons une belle enveloppe puisque Boulay, 6 000 habitants, avec un budget de fonctionnement identique à celui de Bouzonville, verse 71 000 € de subvention aux associations, contre 200 000 € à Bouzonville jusqu'en 2025. Et il faut également dire que nous ne laissons pas tomber les Associations puisque d'importants investissements sont réalisés, comme par exemple le gymnase et les terrains de tennis.

Pour information, ce travail d'optimisation des dépenses s'inscrit dans celui déjà réalisé depuis quelques années :

- Baisse du budget ressources humaines chaque année depuis 2022.
- Travaux sur les installations de chauffage afin de les optimiser et limitation des températures des bâtiments communaux ainsi que la maîtrise des fluides.
- Optimisation de l'éclairage dans les bâtiments communaux avec l'installation de LED.
- Optimisation également de l'éclairage public avec le remplacement par des LED et l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5.
- Et même les investissements : rénover nos bâtiments pour moins consommer.
- Optimiser des dépenses comme par exemple la prestation de balayage réalisée par un prestataire privé qui a été arrêtée en 2025.

Une politique d'investissement maîtrisée : terminer ce que nous avons commencé.

En 2026, la Commune finalisera les projets déjà lancés, tels que :

- La fin des travaux de rénovation énergétique du gymnase.
- La création des deux courts de tennis extérieurs en remplacement de ceux détruits du fait de l'implantation des nouveaux logements.
- Les études de l'architecte pour la création de la Maison de Santé dans le Patio.
- L'étude pour la requalification de la rue de la République.

Autant de projets subventionnés à plus de 50 %.

Des travaux liés à la proximité et au quotidien :

- L'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique.
- Des travaux dans certains bâtiments communaux.
- Le renforcement de la sécurité avec l'installation de caméras, d'aménagements sécuritaires (radar pédagogique, trompes l'œil).
- La végétalisation de la Ville avec la plantation de nouveaux arbres, notamment sur le parking des bus du collège Adalbert.
- La propreté et le cadre de vie, avec l'installation de nouveaux bancs, notamment au parc de la Nied, et de nouvelles poubelles.

Afin de pouvoir financer ces projets, des demandes de subventions ont été réalisées et sont encore en attente de validation.

Depuis le début du mandat précédent, une politique de désendettement a été mise en œuvre afin de réduire chaque année l'encours de la dette en ne recourant pas à l'emprunt et en gardant cette possibilité pour financer les projets d'envergure, à l'image de l'emprunt contracté en 2024 pour financer le projet de réhabilitation énergétique du gymnase. Le désendettement permettait d'anticiper cette situation.

Pour information, deux emprunts de 570 000 € et 450 000 € arrivent à échéance en 2026, soit un total annuel d'annuités de 71 500 € à compter du budget 2027, ce qui pourrait permettre de libérer une nouvelle capacité d'endettement.

Conclusion :

Faire un budget est complexe en temps normal et encore plus maintenant. Il devra donc encore cette année être responsable et maîtrisé.

Mais on ne lâchera rien.

C'est dans la tempête que l'on voit les capitaines : ceux qui tiennent la barre, qui gardent le cap, qui affrontent les vagues, et puis un jour, vient le soleil, les eaux calmes et le bateau est encore là.

C'est ce que je vous propose car notre politique porte et va porter ses fruits. »

Mme Michelle RIGAUD déclare que la Ville mène une stratégie d'optimisation pragmatique des effectifs sans dégrader la qualité du service public. Cette stratégie s'articule autour de trois points :

- Le non remplacement des agents partant en retraite ou demandant une mutation,
- Rechercher des solutions en interne en cas de départ en faisant monter les agents en compétence ou en diversifiant leurs tâches,
- Acquérir des nouveaux logiciels afin de faciliter le travail des agents.

Mme Michelle RIGAUD précise que le non remplacement d'un policier municipal n'empêche pas le service de fonctionner de manière satisfaisante et d'honorer la mutualisation avec les communes voisines. Elle remercie Mme Flavie LOSSON et les chefs de service pour leur travail.

M. Gaston LECHNER déclare qu'en raison de la dégradation de la situation générale, il n'est pas

judicieux de contracter des emprunts dans les deux ou trois ans car les taux seront plus hauts qu'aujourd'hui. Il ajoute qu'il est nécessaire de revoir à la baisse les subventions des associations.

M. Bernard LOMBARD déclare que chaque investissement entraîne une augmentation des charges ce qui entraîne une dégradation de la capacité d'autofinancement. Il conseille donc de réduire les investissements et de dégager d'abord des marges de manœuvre. M. le Maire répond que la Commune peut bénéficier de meilleurs taux que ceux des banques privées grâce à la Banque des Territoires.

M. Alain LINDEN déclare que la Commune a énormément accompagné les associations lors du dernier mandat en leur conseillant notamment de rechercher d'autres financeurs. Il ajoute que certaines communes réduisent de 50% le montant des subventions soit les suppriment en totalité. Ce n'est pas le cas de la Ville de Bouzonville qui continue de soutenir les associations. Il rappelle que de nombreuses associations profitent également de bâtiments communaux mis à disposition à titre gracieux ainsi que de la prise en charge des fluides.

M. Matthieu REBERT souhaite compléter les propos de M. Alain LINDEN concernant les fluides. Il indique que la Commune s'inscrit dans la continuité d'une démarche vertueuse qui s'articule comme suit :

- Assurer une meilleure dépense en renforçant le contrôle des bâtiments avec par exemple l'installation de nouveaux thermostats.
- Le photovoltaïque : les ombrières du parking de la salle des fêtes devraient couvrir à l'été 50% des besoins en électricité des bâtiments communaux qui y sont reliés.
- Continuer la transformation de l'éclairage public.

M. Bernard LOMBARD demande si l'on connaît le coût en énergie des associations. M. Matthieu REBERT répond que l'on est en train de s'en faire une idée précise. M. Gaston LECHNER déclare qu'il s'agit de subvention en nature. M. le Maire répond qu'il est demandé aux associations de l'indiquer dans leur budget. M. Jean-Yves HEUSSER demande comment se passe la prise en charge des fluides, dans la détermination du montant de la participation annuelle du Département, lorsque le collège utilise un bâtiment. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un forfait en fonction des créneaux mis à disposition. Il ajoute que la CCB3F verse également 17 000 € par an.

M. Gaston LECHNER déclare que le Nautic Club donne un bon exemple en cherchant des subventions ailleurs. M. Alain LINDEN répond que de nombreuses associations le font.

La séance est levée à 20H30.